

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2024 018

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 avril 2024

Objet : Adhésion de nouveaux membres – compétence "Services outils numériques"

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du territoire de l'Eure.

Suite à cette nouvelle compétence, plusieurs collectivités et établissements publics ont manifesté leur intérêt d'être accompagné par l'Agence du numérique du syndicat Eure Normandie Numérique soit :

TYPE		VILLE	Nombre
COMMUNE	BOUAFLES		1
	BROGLIE		1
			2
SYNDICAT	SIVU CAP NORD EST		1
		TOTAL GENERAL	3

L'adhésion de nouveaux membres revient à l'assemblée délibérante conformément à l'article 10.1 des statuts du syndicat mixte.

Les communes et syndicats seront représentés au Comité Syndical au titre de la compétence "Services et outils numériques" par l'élection d'un collège de représentants de 7 titulaires et 7 suppléants pour les communes, et 2 titulaires et 2 suppléants pour les syndicats.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Délibération n°2024 018

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 avril 2024

Objet : Adhésion de nouveaux membres –
compétence "Services et outils numériques"

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2023-13 portant modification statutaire du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 2, 3.2 et 10.1 ;

Vu les délibérations des collectivités et établissements publics transmises au syndicat au titre de l'adhésion à la compétence "Services et outils numériques" ;

Vu la désignation des représentants pour chacune des compétences ;

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres est décidée par l'assemblée délibérante à la majorité des deux tiers ;

Le Comité syndical, réuni le 15 avril 2024 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte Eure Normandie Numérique ;
- D'accepter l'adhésion au SMO Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "Services et outils numériques" les collectivités et établissements publics suivants :

TYPE	VILLE	Nombre
TYPE	VILLE	Nombre
COMMUNE	BOUAFLES	1
	BROGLIE	1
		2
SYNDICAT	SIVU CAP NORD EST	1
	TOTAL GENERAL	3

- D'autoriser Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 26
 - Collège Conseil Départemental : 24
 - Collège Conseil Régional : 3
 - Collège commune : 6
 - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 15 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 19/04/2024